

Procès-verbal du conseil municipal du 07 mai 2026 à 18h30

Présents : ESCOÏ Philippe, PFLIEGER André, NESTER Laurence, PIORO Peter, BANAROYA Marie-Ange, GAND Victorien, LEMOINE Marine, SADOINE Jean-Michel, BAERT Marie.

Pouvoir : CHARLOPIN Paul-Xavier à PFLIEGER André et CHEMBAL Nathalie à NESTER Laurence.

Secrétaire : PFLIEGER André

Monsieur le Maire demande à rajouter 1 point liminaire à l'ordre du jour (renouvellement convention protection des données et cybersécurité) – **Approuvé à l'unanimité**

M. PFLIEGER .André est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 02 avril 2026. M. le Maire demande si les élus ont des corrections à faire sur le rendu du dernier conseil. Pas de remarque – **Approuvé à l'unanimité ;**
Annulation et remplacement de la délibération d'affectation de résultats de la M49. M. le Maire cède la parole à la secrétaire générale de mairie. Celle-ci explique au conseil que l'ancienne municipalité n'avait pas été correctement informée sur les conditions de l'affectation des résultats de la M49 lors du transfert de compétence. En effet, il s'avère que la commune ne pouvait pas transférer directement le Budget M49 à la communauté des communes contrairement à ce qui avait été dit (et validé par mail par la DGFIP) mais que ce budget doit passer par la M57. Il convient donc d'annuler l'affectation du résultat global du budget de l'eau et de l'assainissement à la communauté des communes et de l'affecter au BP 2026 du budget principal de la commune – **Approuvé à l'unanimité ;**

Annulation et remplacement de la délibération d'affectation de résultats de la M57. Comme dit précédemment le Budget de l'eau et de l'assainissement n'a pas été correctement affecté. Il convient de rajouter au résultat de la M57, celui de la M49 au BP 2026 de la Mairie – **Approuvé à l'unanimité ;**

DM N°1 M57. Suite aux 2 précédentes délibérations, il convient de modifier le BP 2026 de la Mairie et de faire une décision modificative rajoutant l'affectation de résultat de la M49 – **Approuvé à l'unanimité ;**

Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer les actes d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut pas signer des actes d'urbanisme le concernant lui ou sa famille. Il propose de désigner Mme Nathalie Chembal, Maire-adjoint, pour signer les actes d'urbanisme qui les concernent – **Approuvé à l'unanimité ;**

Renouvellement de la convention de mise à disposition du service urbanisme de la CCRLCM. Depuis que l'Etat n'instruit plus les dossiers d'urbanisme, la commune, qui ne possède pas de service dédié, a dû confier cette tâche à une structure compétente en matière d'urbanisme. Depuis plusieurs années cette tâche est confiée à la communauté des communes via un service mutualisé avec toutes les autres communes de l'interco. La convention qui nous lie à eux est valable 3 ans et arrive à son terme. Il convient donc de la renouveler – **Approuvé à l'unanimité ;**

Modification du tableau d'attribution des subventions aux associations. M. le Maire rappelle que l'association Roquevillage a envoyé un courrier à l'ancien Maire en date du 18/03/2026 l'informant de son renoncement à la perception de la subvention qui lui avait été accordée en date du 05 mars 2026 et de son intention de dissoudre l'association Roquevillage. Il précise également qu'une nouvelle association a vu le jour. Il s'agit de l'association FESTI-ROQUE. Il propose de conventionner avec elle en vue de lui confier l'animation festive du village. De ce fait il propose de lui allouer la somme de 1 000 € qui avait été attribuée à Roquevillage. Ainsi le montant des subventions destiné aux associations reste inchangé – **Approuvé à la majorité** (Messieurs Pioro et Pflieger ne participent

pas au vote) ;

Renouvellement de la convention de protection des données et cybersécurité (point liminaire). M. le maire expose à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention de suivi du service protection des données & cybersécurité, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11). Ce service accompagne la commune depuis plusieurs années dans ses obligations relatives à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données. La convention initiale d'adhésion au service protection des données & cybersécurité est arrivée à son terme le 26 octobre 2025. Aussi, afin de maintenir une offre de service de qualité et adaptée à vos besoins sur la durée, il est proposé de renouveler la convention de suivi avec le CDG11 – **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information

Arrêtés pris par le Maire. Lecture est faite des arrêtés pris par le Maire dans le cadre de ses attributions.

Annonce du prochain conseil. M. le Maire précise que le prochain conseil devra se faire obligatoirement le 05/06/2026 afin de désigner les délégués (grands électeurs) en vue des prochaines élections sénatoriales.

Questions diverses

- **Désignation d'un correspondant incendie et secours.** Monsieur le Maire explique qu'il faut désigner un correspondant incendie et secours par arrêté du Maire. Il propose de désigner Monsieur PIORO – **Approuvé à l'unanimité.**
- **Rénovation du Foyer.** Monsieur Pfliger explique que le plafond est sale et il propose que les élus se chargent de le remplacer.
Après discussion, il est évoqué la possibilité de déposer un projet plus global qui inclurait la mise en accessibilité du bâtiment et donc de pouvoir demander des subventions aux partenaires institutionnels. Monsieur le Maire propose de convoquer la commission travaux pour discuter de ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30